



## Date de signature d'un contrat et date de prise d'effet

Par **Sha31**, le **03/12/2015** à **16:01**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec une salle de sport (franchise) le 07/11/15 pour un démarrage de l'abonnement le 01/12/15.

Il se trouve qu'entre-temps la salle de sport a changé de nom (nouvelle franchise) sans préavis aucun et la condition la plus importante pour moi a également changé : il n'y a plus que les clubs de cette même franchise qui sont accessibles (franchise présente que dans ma région Midi-Pyrénées).

Or, très souvent en déplacements, j'avais justement opté pour cette salle suite à la centaine de clubs présents dans la France entière.

Aussi, en cas de déménagement, la durée minimale de contrat de 12 mois n'aurait pas été un pb.

Conditions générales de mon contrat : l'adhérent pourra avoir accès à tous les clubs A tant que la société H est en contrat de franchise avec l'enseigne A

Question : peut-on faire quelque chose notamment par rapport à la date de départ de mon abonnement qui est différente de la date de signature ?

Merci bcp de votre attention